NOTE D'INFORMATION

FCP EMERGENCE DIVERSIFIE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
VALORIS MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP23110 en date du 18/07/2023.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **VALORIS MANAGEMENT,** sise à **Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca,** représentée par **Monsieur Mostafa HASSANI,** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

Mostafa Hassani

VALORIS MANAGEMENT
Angle route El Jadida et Rue
Abou Dabi, Oasis
Tél : 05 22 92 68 80
Fax : 05 22 99 61 46

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

OA

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **FCP EMERGENCE DIVERSIFIE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000038093**
- Date et référence de l'agrément : **06/06/2023, GP23088**
- Date de création : **19/02/2018**
- Siège social : **Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er octobre** au **30 septembre**
- Apport initial : **1.000.000** de dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000** dirhams
- Société de gestion : **VALORIS MANAGEMENT**
- Etablissement dépositaire : **BMCE Bank, sis à 140, Avenue HASSAN II, Tour BMCE, 4ème étage, Casablanca**, représenté par **Madame Badia BELALIA** et **Monsieur Ali FASSI FIHRI**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter	Téléphone
VALORIS MANAGEMENT	MOSTAFA HASSANI	05 22 92 68 80

- Commissaire aux comptes : **El JerariAudit&Conseil** représenté par **Monsieur Mohamed EL JERARI**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié.**
- Indice de référence : **L'indice de référence est composé de 80% MBI Global (calculé par BMCE Capital) et 20% MASI (publié par la Bourse de Casablanca).**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du fonds est d'offrir au souscripteur un outil de placement procurant un rendement supérieur ou égal à celui de son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP investira au maximum 60%, sans les atteindre, de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidités, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public. Le fonds investira également au maximum 90% de son actif sans les atteindre, hors titres d'OPCVM « obligations », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

 Le FCP ne peut détenir des titres d'OPCVM de même catégorie à hauteur de 100% de ses actifs, hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités.

 Le FCP pourra également investir une partie de ses actifs en parts ou actions d'OPCVM, en titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) et en titres de fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur.

 Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du FCP sera composé de :

 - Actions cotées à la Bourse de Casablanca, certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscription ;

 - Titres de créances négociables ;

 - Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;

 - Obligations privées ;

 - Dépôts à terme ;

 - Opérations de pension ;

 - Titres d'Organismes de Placements en Valeurs Mobilières (OPCVM) ;

 - Titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) ;

 - Titres de Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) ;

 - Opérations de prêt emprunt de titres.
- Durée de placement recommandée : **2 ans et plus.**
- Souscripteurs concernés : **AtlantaSanad ASSURANCES.**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **21/03/2018.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée tous les vendredis ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage le premier jour ouvré qui suit la détermination de la valeur liquidative dans les locaux de Valoris Management et publication dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès de Valoris Management avant 11H30 du jour du calcul de la valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Mixte. Capitalisation ou distribution partielle ou totale des résultats. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des « coupons encaissés ».**

 La distribution des dividendes est une décision du comité d'investissement du fonds, composé par les représentants du promoteur et les représentants de la société de gestion.

 En cas de distribution, l'entité en charge de l'information et du suivi de la distribution aux souscripteurs est Valoris Management.

 -Adresse : Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca ;

 -Téléphone : 05 22 92 68 80 ;

 -Fax : 05 22 99 61 46.
- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

OA

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription et les droits acquis au FCP sont nuls.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat et les droits acquis au FCP sont nuls.**

 - Cas d'exonération :
 - **Néant.**

- Frais de gestion :
 - **Le taux des frais de gestion annuels est au maximum de 2% hors taxes de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM détenues en portefeuille et gérées par VALORIS MANAGEMENT. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.**
 -

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
- (1) Frais publications	Selon les tarifs fixés par le journal
- (2) Commissaire aux comptes	18 000 dhs HT
- (3) Commissions AMMC	0,025% HT
- (4) Dépositaire	0,04% HT
- (5) Maroclear	(Commission de gestion du compte émission - annuel) : 3 600 Dhs HT (Droit d'admission - trimestriel) : Selon les conditions en vigueur
- Prestations de VALORIS MANAGEMENT	Valoris Management recevra une rémunération fixe telle que définie dans le Mandat de Gestion et d'un intéressement au résultat en cas de surperformance au-delà de l'indice de référence retenu selon les modalités fixées dans le mandat de gestion